

VILLE DE STIRING-WENDEL

Rép. Gén. N°

Rep. Serv. Techn. : N° 1985

ARRETE

Le Maire de la Ville de Stiring-Wendel,

VU le décret N° 57-999 du 28 août 1957 portant règlement général sur la police de la circulation routière,
VU l'arrêté municipal du 24 août 1958 relatif au règlement de la circulation urbaine,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que les sondages ponctuels et travaux pour la rénovation du réseau de chauffage urbain, rue des Ecoles et rue Nationale constituent une gêne pour la circulation des riverains et des automobilistes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit dans la rue des Ecoles et la rue Nationale à hauteur des travaux, les piétons devront emprunter le trottoir d'en face,

ARTICLE 2 : Ponctuellement et en fonction des travaux sur le chantier, dans la rue des Ecoles et la rue Nationale, le trafic sera réduit à une voie de circulation, la circulation sera réglementée par piquet K10 ou feux tricolores ou par panneaux B15/C18, la route pourra être fermée provisoirement, les déviations se feront par les rues adjacentes, à partir du 28 juin 2023 et pendant toute la durée du chantier,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise EUROVIA chargée de l'exécution des travaux,

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire de Police, Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie, les agents de la police municipale désignés par le maire, agréés par le Procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées par l'article 3 du décret 95-409 du 18 avril 1995, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 5 : Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée conformément aux lois, décrets, et règlements en vigueur.

STIRING-WENDEL, le 27 juin 2023



POUR LE MAIRE,
l'adjoint par délégation
M. BOUR Roger

Le Maire de la Ville de STIRING-WENDEL, soussigné certifie conformément au paragraphe 2 de l'article 96 de la loi du 05 avril 1884, que l'arrêté du 27 juin 2023, relatif aux sondages ponctuels et travaux pour la rénovation du réseau de chauffage urbain, rue des Écoles et rue Nationale, sera porté à la connaissance des habitants de ladite Ville, par voie d'affichage et de publication dans la forme ordinaire et aux lieux accoutumés.

STIRING-WENDEL, le 27 juin 2023



POUR LE MAIRE,
l'adjoint par délégation
M. BOUR Roger